



SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AOÛT 2012

Procès-verbal de la séance du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande tenue le 13 août 2012 à 20:00 heures à la salle municipale au 152, rue Municipale de Saint-Adrien-d'Irlande.

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Jessika Lacombe.

Étaient présents aux délibérations Messieurs les conseillers et Madame la conseillère :

- | | |
|----------------------|------------------------|
| 1- Rock Côté | 4- Claude Turcotte |
| 2- Marcel Guay | 5- Jean-Marie Rodrigue |
| 3- Solanges Thibault | 6- Claude Blais |

Madame Ghislaine Leblanc agit comme secrétaire-trésorière, directrice générale.

Après une minute de silence, la séance commença à 20:05 heures.

NO-12-094

LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR ET ADOPTION

PROPOSÉ PAR : MARCEL GUAY

APPUYÉ PAR : CLAUDE BLAIS

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent l'ordre du jour de la séance du 13 août 2012 que lu par Madame Jessika Lacombe, mairesse et présenté comme suit, à savoir;

1. Lecture de l'ordre du jour et adoption
2. Adoption des délibérations précédentes
3. Acceptation et adoption des comptes du mois
4. Nomination d'un maire suppléant
5. Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier
6. Demande de prix pour l'huile à chauffage pour la saison 2012-2013

7. Dissolution de la Régie
8. Période de question(s)
9. Levée de la séance

ADOPTE

NO-12-095

**ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS
PRÉCÉDENTES**

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ

APPUYÉ PAR : CLAUDE TURCOTTE

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2012 au moins 48 heures avant la tenue des présentes.

En conséquence, les membres de ce conseil approuvent la dispense d'en donner lecture et adoptent les délibérations de la séance ordinaire du 2 juillet 2012 telles que lues et inscrites au livre des minutes de la Corporation de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande.

ADOPTE

NO-12-096

**ACCEPTATION ET ADOPTION DES
COMPTES DU MOIS ET DE
L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES**

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ

APPUYÉ PAR : JEAN-MARIE RODRIGUE

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent les comptes pour la période du mois de juillet 2012 totalisant 472 356.36\$ et approuvent le paiement des salaires de la semaine du 27 à 30, totalisant 9 082.90\$ et autorisent la secrétaire-trésorière, directrice générale, Madame Ghislaine Leblanc, à effectuer le paiement.

Que les membres de ce conseil acceptent également l'état des revenus et des dépenses (État des revenus budgetés) pour le mois de juillet 2012

Réf. : selon les données du logiciel municipal (**PG Megagest informatique**) et approuvées par le comité du conseil et de la mairesse, Madame Jessika Lacombe, au nom de cette même municipalité.

ADOPTE

NO-12-097

**NOMINATION D'UN MAIRE
SUPPLÉANT**

PROPOSÉ PAR : SOLANGES THIBAUT

APPUYÉ PAR : MARCEL GUAY

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la nomination de Monsieur Claude Blais, comme maire suppléant, pour les mois de septembre, octobre et novembre 2012

Selon l'article 210.24 de la Loi sur l'Organisation territoriale, en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir de la mairesse, ou de vacance de son poste, le maire suppléant peut remplacer celle-ci pour siéger aux réunions prévues au Conseil des maires.

Monsieur Claude Blais pourra la remplacer s'il y a lieu pour les mois de septembre, octobre, et novembre 2012

ADOPTE

NO-12-098

**SUBVENTION ACCORDÉE POUR
L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU
ROUTIER**

PROPOSÉ PAR : CLAUDE TURCOTTE

APPUYÉ PAR : JEAN-MARIE RODRIGUE

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur ou les chemins pour un montant subventionné maximal de 15 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Cette subvention n'est valable que pour la durée de l'exercice financier 2012-2013.

ADOPTE

NO-12-099

**DEMANDE DE PRIX POUR
L'HUILE À CHAUFFAGE
DE LA MUNICIPALITÉ
POUR LA SAISON 2012-2013**

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ

APPUYÉ PAR : CLAUDE TURCOTTE
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent que des prix soient demandés pour le remplissage d'huile à chauffage pour l'édifice municipal, pour la saison 2012-2013

Pétroles Sonic
Philippe Gosselin & Associés Ltée

ADOPTE

NO-12-100 DISSOLUTION DE LA RÉGIE

ATTENDU QUE la Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, madame Nathalie Normandeau, a approuvé le 2 mai 2007, l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie des matières résiduelles des mines et des lacs;

ATTENDU QUE l'entente avait pour objet l'établissement, la conception, la construction, le financement, l'exploitation et la gestion d'un nouveau lieu d'enfouissement technique pour les déchets solides et liquides;

ATTENDU QUE suite à la réalisation des diverses études, la construction du lieu d'enfouissement technique n'aura pas lieu;

ATTENDU QUE la Régie avait contracté un emprunt à long terme afin de financer le coût de plusieurs études;

ATTENDU QUE l'emprunt à long terme sera entièrement remboursé le 28 novembre 2012;

ATTENDU QUE la Régie des matières résiduelles des mines et des lacs désire cesser ses opérations au 31 décembre 2012;

Il est proposé par MARCEL GUAY, appuyé par JEAN-MARIE RODRIGUE, et résolu d'appuyer la demande de la dissolution de la Régie des matières résiduelles des mines et des lacs effectuée auprès du Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTE

NO-12-101 PÉRIODE DE QUESTION(S)

Les citoyens, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets.

NO-12-102

LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR : CLAUDE TURCOTTE

APPUYÉ PAR : SOLANGES THIBAUT

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la levée de la séance à 20 heures 43.

ADOPTE

Jessika Lacombe
Mairesse

Ghislaine Leblanc
Secrétaire-trésorière
Directrice générale

Je, _____ atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.